

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
Élections générales du Conseil d'administration 2011 – AED-UQAM

Nom du candidat : _____

Code permanent : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Candidat inscrit au baccalauréat en droit (nombre de crédits obtenus : _____)

Candidat inscrit à un programme de certificat en droit

#	Nom	Code Permanent	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			

* : Seul les membres de l'AED-UQAM peuvent contresigner ce document.

** : Les membres du comité électoral ne peuvent pas contresigner ce document.

Suggestion : pour éviter tout problème, il est possible de récolter des signatures supplémentaires sur un second formulaire, qui doit être joint à celui-ci. Les informations sur le candidat doivent y figurer.

Signature du candidat : _____

Rappel des règles applicables aux élections générales du CA

Le calendrier électoral

- Période de mise en candidature : jeudi 15 au lundi 19 septembre 2011
- Période campagne électorale : mercredi 21 au lundi 26 septembre 2011
- Période de scrutin : mercredi 28 au vendredi 30 septembre 2011

La validité des candidatures

Tout membre de l'AED-UQAM (donc tout étudiant à un programme de baccalauréat ou de certificat du Département des sciences juridiques) peut être candidat à l'élection, sauf les membres du bureau exécutif, un salarié de l'association ou les membres du comité électoral.

Afin d'être valide, une candidature doit être présentée sur le formulaire prescrit, contresignée par 25 membres de l'AED-UQAM et **déposée au local (W-2535) avant le lundi 19 septembre 2011, 17h00.**

Suite au dépôt d'une candidature, il peut être demandé à un candidat de prouver son statut de membre et, le cas échéant, le nombre de crédits obtenus par la production de tout document pertinent.

Les équipes

Tout groupe de deux candidats ou plus peut former une équipe pour les fins de la campagne électorale. Afin de former une équipe, le nom de l'équipe et de chacun des membres doit parvenir au président d'élection (elections@droituqam.com) au plus tard le jeudi 22 septembre 2011, 23h59. Le nom de l'équipe accompagnera le nom du candidat sur le bulletin de vote.

La campagne électorale

Pendant la période de campagne électorale, les candidats pourront utiliser tout mode de publicisation de leur candidature. Par contre, ces modes devront être autorisés au préalable par le président d'élection. Tout affichage devra être retiré avant le début de la période de scrutin, pendant laquelle aucune activité de publicisation d'une candidature ne pourra avoir lieu.

Chaque candidat pourra dépenser un maximum de 10\$ pour faire la promotion de sa candidature. De ce montant, un maximum de 5\$ sera remboursé par l'AED-UQAM sur production des pièces justificatives. Ces montants pourront être mis en commun par les candidats ayant choisi de former une équipe

Le scrutin et les candidats élus

Lors du scrutin, chaque électeur pourra voter « pour », « contre » ou « abstention » pour chaque candidat (avec un maximum de votes « pour » égal au nombre de candidats à élire). Les candidats ayant recueilli plus de « contre » que de « pour » seront disqualifiés. Parmi les candidats non disqualifiés, ceux qui auront recueillis le plus de votes « pour » seront déclarés élus.

Neuf postes de conseillers sont à combler lors de l'élection. Pour assurer une meilleure représentativité, il ne pourra y avoir, à l'issue de l'élection, plus de :

- Trois (3) conseillers ayant accumulé moins de 30 crédits au baccalauréat en droit.
- Trois (3) conseillers ayant accumulé entre 30 et 60 crédits au baccalauréat en droit.
- Trois (3) conseillers ayant accumulé plus de 60 crédits au baccalauréat en droit.
- Deux (2) conseillers inscrits à un programme de certificat en droit.

Pour toute question

Vous pouvez contacter le président d'élection (elections@droituqam.com)